

PROCES-VERBAL DE LA

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUIN 2014

Le Président, M. B. LEGAST, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014 – 3. Renouvellement ou prolongation du mandat du Bureau – 4. Renouvellement ou prolongation du mandat de la Commission des Finances – 5. Renouvellement ou prolongation du mandat de la Commission de Gestion – 6. Préavis n°3/2014 – Concernant le rapport sur les comptes de la Commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2013 – 7. Préavis n°4/2014 – Demande de crédit de CHF 164'200.00 pour la réfection de la route du Vuarne – 8. Mention des préavis à venir – 9. Communication du Président – 10. Communications de la Municipalité – 11. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

31 Conseillers présents, 9 Conseillers excusés et 5 Conseillers absents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014

A propos du premier paragraphe du point 10 du procès-verbal, M. W. REUST souhaite confirmation que l'eau du nouveau captage à Combe Froide a bien été introduite dans le réseau. M. le Syndic confirme que cette eau fait partie du réseau et que le tuyau visible actuellement qui coule en dehors du réservoir est un trop-plein.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2014 est **approuvé par 27 oui et 3 abstentions.**

3. Renouvellement ou prolongation du mandat du Bureau

Le Président, M. B. LEGAST, le premier vice-président, M. P. DEPIERRE, et le deuxième vice-président, M. A. MURDOCH, sont d'accord de prolonger leurs mandats d'une année ; aucun nouveau candidat ne faisant acte de candidature, ils sont donc **réélus à l'unanimité** et applaudis.

Les scrutateurs et suppléants sont également volontaires pour prolonger leurs mandats d'une année ; aucun nouveau candidat ne faisant acte de candidature, ils sont **réélus à l'unanimité** et applaudis. Leurs fonctions sont simplement interverties, soit MM. F. STADELMANN et A. BOLAY deviennent scrutateurs et MM. X. MICHEL et B. MORAX sont les scrutateurs suppléants.

4. Renouvellement ou prolongation du mandat de la Commission des Finances

Conformément au Règlement du Conseil communal, le plus ancien membre de ladite Commission est réputé démissionnaire ; M. J.-R. AEBI se retire. M. P. DESPONDS, seul candidat intéressé, est **élu à l'unanimité**. M. C. HABISREUTINGER reste président.

5. Renouvellement ou prolongation du mandat de la Commission de Gestion

M. P. DESPONDS démissionne. M. S. WENGER, seul candidat intéressé, est **élu à l'unanimité**. M. P. DEPIERRE reste président.

6. Préavis n°3/2014 – Concernant le rapport sur les comptes de la Commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2013

M. P. HOFMANN excuse l'absence de la boursière, Mme E. CONSTANTIN, et précise que chaque membre du Conseil a reçu un exemplaire du préavis, accompagné des comptes 2013, par ordre administratif, des bilans comparés (années 2012 et 2013), du tableau des investissements 2013 et du rapport de gestion 2013 de la Municipalité (non soumis au vote).

Comme depuis de nombreuses années, il annonce un exercice positif, soit pour 2013 un excédent de recettes de CHF 98'509.95 qui correspond parfaitement au budget 2013 approuvé par les membres du Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2012. Il souligne le montant total de CHF 2'550'000.00 provenant des recettes supplémentaires des impôts des personnes physiques et sur la fortune. A contrario, il mentionne une forte diminution du montant des impôts conjoncturels (environ CHF 776'000.00) par rapport à celui estimé dans le budget 2013. Il passe en revue tous les points importants détaillés dans le préavis, concernant notamment les répartitions des réserves et les montants alloués à la péréquation et à la facture sociale. Il ajoute que les dépenses communales sont sous contrôle depuis de nombreuses années et qualifie le bilan 2013 de prometteur et sain.

Il remercie la boursière et ses collègues municipaux de leur précieuse collaboration et de l'excellent travail fourni tout au long de l'année et invite l'assemblée à accepter les comptes 2013 tels que présentés et à donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2013.

M. P. DEPIERRE, président de la Commission de Gestion, rapporte que les comptes ont été examinés à plusieurs reprises et en toute transparence en présence de la Municipalité et de la boursière. Il indique que deux préavis ont été étudiés : le préavis n°9/2012 (préavis terminé) relatif au financement de l'éclairage public à la route de St-Cergue dont le montant final est moins élevé que prévu, soit CHF 131'184.35 au lieu de CHF 185'000.00 et le préavis n°3/2013 qui concerne la réfection du revêtement du chemin de la SPA (préavis en cours) ; à ce sujet, il relève qu'il eût été préférable de noter dans le texte du préavis la somme totale du crédit (CHF 105'035.65) et de mentionner un possible remboursement de la moitié de cette somme par un tiers (*précision de M. le Syndic à ce sujet : par souci de discrétion demandée par la tierce personne, la somme globale n'a pas été inscrite dans le préavis*). Il souligne encore que le poste « honoraires et prestations » (xxx.3180) est surévalué dans le budget (plus de CHF 100'000.00) et demande à la Commission des Finances d'adapter au plus juste le montant de ce poste dans le budget 2015.

Pour conclure, M. P. DEPIERRE ajoute que la Commission de Gestion a constaté que les comptes sont tenus avec exactitude et rigueur et que notre Commune bénéficie toujours d'une

excellente qualité de contribuables ; au vu de ce qui précède, il propose à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une nouvelle réduction du taux d'impôt communal et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2013 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-R. AEBI se réfère au dernier paragraphe de la page 2 du rapport de la Commission de Gestion et demande ce que signifie « attribuer CHF 630'000.00 à la réserve pour mise à niveau des débiteurs ». M. P. HOFMANN répond que le Canton effectue un calcul, basé sur les acomptes dus par les contribuables, et demande aux communes d'alimenter une réserve pour couvrir d'éventuelles importantes différences entre les acomptes versés et les rentrées d'impôts définitives.

Au sujet du poste « honoraires et prestations » (xxx.3180), M. J.-R. AEBI souhaite que la Municipalité donne à l'assemblée les détails des sommes qui le composent. M. P. HOFMANN répond que ce poste varie beaucoup puisqu'il représente les dépenses, parfois évaluées, parfois imprévisibles, des divers dicastères et mentionne que la Commission des Finances est tenue au courant des montants utilisés. M. le Syndic rappelle que la Municipalité a droit à une marge de manœuvre, certes limitée, qui lui permet de régler, par exemple, des honoraires d'avocats et/ou d'ingénieurs pour des travaux spécifiques.

M. S. WENGER souhaite connaître le montant non encaissé par la Commune pour chaque diminution d'un point d'impôt. M. P. HOFMANN répond que l'estimation du point d'impôt se situe entre CHF 140'000.00 et CHF 150'000.00.

M. O. DE LORIOU relève une petite erreur dans le rapport de gestion de la Municipalité : la Tchécoslovaquie n'existe plus ; actuellement elle est scindée en deux états : la République tchèque et la Slovaquie.

Au sujet du rapport de gestion, élaboré depuis trois ans par la Municipalité, le Président souligne la richesse des informations intéressantes pour les citoyens de notre Commune contenues dans ce document. M. C. GRAF le trouve très bien rédigé et utile à la population ; il propose de l'inclure sur le site de Trélex.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe aux votes : **le préavis n°3/2014 est accepté à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2013 à l'unanimité également.**

7. Préavis n°4/2014 – Demande de crédit de CHF 164'200.00 pour la réfection de la route du Vuarne

M. P. HOFMANN explique que la route du Vuarne, considérée comme route forestière, fait partie de son dicastère des forêts, raison pour laquelle il présente ce préavis. Cette route, longue de 1,8 kilomètres, donne accès au chalet d'alpage du Vuarne, propriété de notre Commune ; une convention pour son entretien (partie basse longue de 900 mètres environ) a été passée entre les communes de St-Cergue et Trélex ; la partie haute (900 mètres environ) appartient à notre Commune. Les intempéries ayant déformé cette chaussée, les deux communes concernées ont décidé d'entreprendre des travaux de réfection (le Conseil communal de St-Cergue doit avaliser un même préavis dans une dizaine de jours) devisés à CHF 164'200.00. Après répartition des frais entre les deux communes, détaillée dans le

préavis, un montant de CHF 116'450.00 est à charge de notre Commune ; le service forestier cantonal n'octroie aucune subvention mais une demande auprès du Service du Développement Territorial (SDT, améliorations foncières) est en cours. Après acceptation de ce crédit par les deux communes, les travaux pourraient commencer à fin août. Etant donné que la commune de St-Cergue utilise cette route pour des travaux forestiers, M. P. HOFMANN estime judicieux de lui proposer de signer un avenant à la convention de 1985 pour qu'elle donne des instructions précises aux transporteurs et débardeurs qui opèrent dans le secteur et qui empruntent cette route en direction du Vuarne.

M. P. HOFMANN invite l'assemblée à se prononcer favorablement sur ce préavis.

M. D. DUMUSC, président de la Commission Route-Eclairage-Voirie, précise qu'une erreur s'est glissée dans son rapport : au troisième paragraphe, la correction doit être que la part de la commune de St-Cergue est de CHF 47'750.00 et celle de notre Commune se monte à CHF 116'450.00 ; il dépose à ce sujet un nouveau rapport corrigé. En accord avec la Commission des Finances, il souligne l'importance d'ajouter l'avenant à la convention existante, signé par la commune de St-Cergue, afin que notre Municipalité soit informée des dates de début et de fin des travaux forestiers et qu'une inspection de l'état de cette route soit organisée chaque automne. Il recommande à l'assemblée d'approuver ce préavis.

M. C. HABISREUTINGER, président de la Commission des Finances, a constaté sur place (photocopie de l'emplacement de la route du Vuarne à disposition) le mauvais état de cette route (nids-de-poule, bitume arraché, bas côtés fortement endommagés par les travaux forestiers et le ruissellement de l'eau). Il estime donc nécessaire d'effectuer les travaux de réfection, mentionnant également l'importance de la signature de l'avenant à la convention de 1985 par la commune de St-Cergue. Il propose à l'assemblée de se prononcer favorablement pour ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote : **le préavis n°4/2014 est accepté à l'unanimité.**

8. Mention des préavis à venir

M. A. BILARDO communique qu'un préavis concernant le subventionnement des études musicales, imposé par le Canton, sera prochainement présenté ; les membres du Conseil devront se prononcer sur un règlement d'ordre financier, établi conjointement avec les communes de Givrins, Genolier, Arzier-Le Muids et St-Cergue ; il souhaite savoir si une commission ad hoc doit être créée ou si la Commission des Finances peut fonctionner seule pour étudier ce règlement. M. C. HABISREUTINGER suggère de demander l'avis de l'assemblée pour la création ou non d'une commission ad hoc. Le Président pose la question : aucun membre du Conseil ne se propose. Il charge donc la Commission des Finances d'étudier ce règlement.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD annonce un préavis concernant l'acquisition d'une part de terrain à la déchetterie, son financement et sa réorganisation. Un second préavis est prévu pour le changement des conduites du réseau d'eau à la Combe Froide.

Les trois autres membres de la Municipalité n'ont pas de préavis à mentionner.

9. Communication du Président

Le Président informe qu'il a participé à trois réunions avec les président(e)s des conseils communaux des communes de Givrins, Genolier, Arzier-Le Muids et St-Cergue pour un échange d'idées sur leurs tâches respectives. Le thème des associations intercommunales (chemin de fer, par exemple) a été abordé à plusieurs reprises et, pour faire suite à ces discussions intéressantes, les cinq président(e)s ont convenu d'organiser une séance d'information sur le thème « Quel avenir pour la collaboration entre nos communes dans un cadre de plus en plus complexe, soit poursuivre sur une voie solitaire, soit accroître la collaboration intercommunale, soit envisager une fusion ». Cette séance d'information aura lieu le 12 novembre 2014, à 20h00, à Genolier ; des précisions à ce sujet seront communiquées en septembre ou lors de la séance du Conseil du 1^{er} octobre prochain.

10. Communications de la Municipalité

M. le Syndic informe que les travaux du bâtiment de l'enfance sont pratiquement terminés ; la crèche-garderie devrait ouvrir ses portes le 11 août prochain, la structure d'accueil de jour UAPE et les locaux du premier étage devraient être opérationnels à la rentrée scolaire. La date de l'inauguration de ce complexe, prévue avant la fin de l'année, sera communiquée ultérieurement. L'achat de ce bâtiment par L'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) doit encore être voté et accepté mais le dossier est sur la bonne voie car l'AISGE a déjà voté et accepté un préavis pour l'achat du mobilier ; le terrain reste propriété de notre Commune (droit de superficie).

A propos du projet de dépôt du Nyon-St-Cergue, M. le Syndic avoue n'avoir que très peu de nouvelles de la part de la Confédération. Un certain nombre d'oppositions doivent être traitées et des études complémentaires sont en cours mais il n'en sait rien de plus à ce sujet ; par contre l'appui du Canton a été obtenu. Indépendamment de ce projet, les nouvelles rames devraient circuler dès juin 2015 et l'horaire « au quart d'heure » jusqu'à Genolier entrerait en vigueur à fin 2015.

Il communique qu'un projet régional important « route-rail » pour la récolte des ordures ménagères est à l'étude à Gland ; SADEC SA (Gestion des déchets du périmètre de la côte vaudoise) envisage, dès fin 2015, l'acheminement des déchets de soixante communes environnantes au centre Tridel par rail afin d'éviter les transports par camions. M. J.-R. AEBI demande si ce passage de la route au rail occasionnerait un surcoût ; M. le Syndic répond par la négative.

Au sujet du crédit d'étude de faisabilité pour la transformation de la Ferme Paul et de l'auberge accordé par le Conseil communal, M. Y. RAVENEL informe que l'étude est terminée et que quatre variantes ont été présentées à la Municipalité ; l'étape suivante est de réunir les Commissions des Finances et de Construction/Urbanisme pour leur soumettre ces propositions.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD informe que le trottoir du dernier tronçon de la route de Genolier est opérationnel ; dès la première semaine de juillet, la barrière du passage à niveau sera installée définitivement ; les travaux seront donc terminés à cet endroit.

Elle communique que le carrefour du Derbi sera fermé du 5 au 7 juillet prochain pour effectuer les derniers aménagements nécessaires ; dans le même temps, la route de Gingins (depuis ce carrefour jusqu'au quartier de La Violette) sera goudronnée ; une information écrite

parviendra aux habitants du quartier concerné. Le 18 août prochain débiteront les travaux du carrefour des Migerendes ; le Canton mettra en place une signalisation pour éviter ce passage ; les travaux dureront six à sept semaines et les aménagements seront définitivement terminés dans le courant de l'année 2015.

Elle rapporte que la Commune de Nyon a proposé à notre Municipalité une convention pour l'adhésion à sa déchetterie mais, après étude des avantages et inconvénients, notre Municipalité a pris la décision de rester membre de la déchetterie intercommunale de Chésereux-Gingins-Trélex. Elle cite les raisons du renoncement à utiliser la déchetterie de Nyon, à savoir : convention de dix ans avec droit de consultation mais aucun droit décisionnel (Trélex représente 7%, par rapport au nombre d'habitants de Nyon), déchetterie ouverte tous les jours mais sans ouverture nocturne, pas de benne pour le plastique et les petits objets qui, de ce fait, doivent être inclus dans les sacs poubelles, ce qui génère davantage de sacs blancs. M. le Syndic ajoute qu'un argument essentiel pour notre Commune d'utiliser la déchetterie intercommunale de Chésereux-Gingins-Trélex est que les trois communes vont être partenaires à égalité et un tiers du terrain deviendra propriété de notre Commune (prochain préavis annoncé par Mme O. ROCHAT-JEANMONOD).

MM. P. HOFMANN et J. MARTIN n'ont pas de communication à formuler.

11. Propositions individuelles et divers

M. H. VANNOD mentionne que le parking de la rue de l'Eglise, réalisé en 2013, est déjà dans un triste état ; l'accès goudronné au parking ne présente pas de problème ; a contrario, le terrain des vingt-cinq places de parc laissé en herbe devient impraticable après deux jours de pluie. M. Y. RAVENEL donne raison à l'intervenant et aurait souhaité un parking en dur, mais il rappelle que les voisins immédiats se sont opposés à cette solution, ont demandé un parking en herbe pour des raisons esthétiques et ont obtenu gain de cause ; le Canton a également exigé un parking « vert ». Il propose une remise en état ainsi qu'un entretien supplémentaire, dans la mesure du possible, étant donné que le revêtement en herbe doit être conservé.

Mme C. BÜTZBERGER signale qu'à Combe Froide, en-dessous des premiers réservoirs, au bord du ruisseau, la forêt est complètement dévastée par les travaux forestiers et demande si une remise en état est prévue. M. P. HOFMANN répond qu'il ira constater ces dégâts sur place.

M. O. DE LORIOU demande si une solution a été trouvée pour le ramassage des déchets organiques. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que des contacts ont été pris avec les communes de Genolier et de Gingins pour trouver une solution (achat de containers spéciaux, par exemple) ; une réponse plus précise sera donnée en fin d'année.

M. C. HABISREUTINGER demande si la Commission des Finances est seule à travailler sur le sujet de la déchetterie. M. le Syndic répond que la Commission Route-Eclairage-Voirie devrait également étudier le préavis.

M. C. HABISREUTINGER souhaite connaître où en sont les travaux de remise en état des terrains de La Coque. M. P. HOFMANN annonce que M. Borgognon est décédé à Pâques dernier et qu'un ou des successeur(s) doit (doivent) être désigné(s). Il indique que la phase de remblayage est pratiquement terminée ; pour contrôler si ces travaux sont conformes à la mise

à l'enquête, il rencontrera prochainement un représentant du Canton et le machiniste ; si tel est le cas, le site sera recouvert de terre végétale et aucune activité n'est prévue à cet endroit pour les années à venir.

M. J.-R. AEBI demande ce qu'il adviendra de la haie plantée par l'entreprise Borgognon autour du terrain pour absorber le bruit de la décharge ; à son avis elle n'a plus de raison d'être et devrait disparaître. M. P. HOFMANN répond que l'inspecteur forestier a décidé de la conserver car elle représente un intérêt pour la faune.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée de son active participation et de sa confiance envers la Municipalité et le bureau du Conseil. Il clôt la séance à 21h45.

Le Président
Baudouin LEGAST

La secrétaire
Francine MEYSTRE

Trélex, le 10 septembre 2014